TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 133 Le numéro 5 centimes JEUDI 12 JUIN 1902

Administration et Rédaction
13, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces LA LIBERTÉ	Réclames LA LIBERTÉ
Canton,	15 cent.	30 cent
Suisse,	20 »	— »
Étranger,	25 »	— »

Fête de saint Léon III

Nouvelles du jour

La Chambre française a eu hier une grande journée : la prise de possession du fauteuil présidentiel par M. Léon Bourgeois et la lecture de la déclaration ministérielle.

En cédant la place à M. Bourgeois, M. Maurice Faure l'a embrassé. Ce spectacle touchant avait probablement été concerté comme un petit lever de rideau devant servir de leçon de morale *aux tigres de l'assemblée afin de les* engager à ne pas trop s'entre-déchirer durant la législature qui vient de s'ouvrir. Mais, comme il est admis que le théâtre n'a jamais corrigé personne, il y a lieu de craindre que la pantomime de M. Bourgeois et de M. Maurice Faure n'ait été jouée en pure perte.

M. Bourgeois a ensuite prononcé un discours dont la longueur équivalait à dix monologues classiques et qui semblait un hors-d'œuvre pour tuer le temps, car il ne fallait pas qu'une séance de déclaration ministérielle durât trop peu, ce qui autrement aurait été le cas, puisqu'on avait décidé qu'on ne discuterait le morceau que demain jeudi.

M. Combes a mis beaucoup d'assurance à lire son factum. (Depuis M. Waldeck-Rousseau, il va être de mode chez les ministres d'affecter beaucoup d'assurance et de détachement.)

Les grandes lignes de l'exposé de M. Combes étaient connues ; il avait pris soin qu'elles le fussent pour calmer la gauche, qui commençait à trouver que le cabinet n'était pas encore assez radical. « Vous allez voir, » a dit M. Combes, et, de fait, son programme fait plaisir aux sectaires.

Le ministre leur dit d'abord qu'ils ont vaincu aux élections et qu'il sera l'organe de leur seule majorité. Il désigne à leur haine la coalition des nationalistes, auxquels il prête d'avoir voulu entraîner l'armée hors de sa mission. Il accuse le clergé d'être descendu dans l'arène électorale et il flatte la gourmandise des mangeurs de prêtres en leur disant qu'il aura à examiner si les moyens d'action dont le gouvernement dispose suffisent à empêcher l'immixtion du clergé dans les affaires politiques.

M. Combes annonce qu'il appliquera la loi sur les associations selon l'esprit et selon la lettre.

La partie la plus neuve de sa déclaration a consisté à promettre qu'il veillerait à ce que, dans l'administration, il ne s'introduisît pas des influences étrangères qui empêchent les lois d'être appliquées dans toute leur sévérité. On relira plus loin ce passage que nous avons dépouillé de sa gangue pédantesque. Il signifie que des lois antireligieuses ont été atténuées dans leur *application par* la politesse et l'amabilité des magistrats de la République. M. Combes mettra ordre à cela : on a des lois féroces, il faut des exécuteurs féroces.

Le président du ministère a été beaucoup moins affirmatif sur d'autres points qui tiennent aussi à cœur aux radicaux. Ils réclament l'impôt sur le revenu avec caractère d'impôt progressif, M. Combes se tait sur la progressivité et il se contente d'annoncer qu'il entreprendra la réforme du système fiscal et son remplacement par un impôt général sur le revenu. Il étudiera la nationalisation des chemins de fer.

Il « entreprendra » avec la certitude de ne pas mener à bonne fin, il « étudiera » avec la conscience de ne jamais pouvoir assez creuser la question.

M. Combes débute par une grande lâcheté et une grande hypocrisie. Il persécutera les Congrégations et le clergé, il détruira la liberté d'enseignement au profit de l'enseignement officiel. Cette partie du programme où il promet de frapper sur les faibles, ce grand cœur l'accomplira résolument. Quant aux réformes économiques, difficiles à réaliser, M. Combes fait semblant seulement de vouloir s'y occuper. Elles ne l'empêcheront pas de dormir. Une seule chose lui suffit : tâcher de maintenir le bloc de la majorité en lui proposant des mesures de sectaires à l'égard du clergé.

La déclaration ministérielle a été fort applaudie par cette majorité : la meute entrevoyait plus d'un os à ronger.

***

Il est assez piquant que l'un des premiers actes du ministère Combes soit de déplacer M. Bulot, procureur général, qui s'était fait le chevalier-servant de Mme Humbert et avait refusé à M. Vallé, *aujourd'hui ministre des sceaux et de* la justice, alors avocat, d'occuper les tribunaux du cas de cette grande aventurière. Mme Humbert avait captivé M. Bulot, comme elle en avait captivé *bien d'autres. Elle l'appelait « mon* petit Bulot ».

***

Tandis que les charges de culpabilité se resserrent autour du notaire Dumort et de l'avoué Parmentier, chargés de faire croire à l'existence des Crawford, on peut considérer comme certain l'élargissement prochain de M. Langlois et de M. Delacherie, dont le crédit a contribué à procurer des dupes à Mme Humbert, mais qui paraissent avoir été de bonne foi et qui furent eux-mêmes victimes du plus grand des escrocs.

***

La presse russe souhaite de la façon la plus aimable la bienvenue du prince Ferdinand de Bulgarie à Saint-Pétersbourg.

Le prince Ferdinand voudrait emporter de sa visite quelque chose de plus substantiel que ces compliments : une couronne royale.

***

La Chambre des représentants à Washington a voté lundi le projet de loi contre les anarchistes. Ce projet prévoit la peine capitale pour les assassinats *d'ambassadeurs et de ministres.*

Il a fallu la mort de M. Mac-Kinley pour décider les Etats-Unis à voter ce projet de loi.

***

En annonçant la conclusion de la paix aux Burghers logés dans les camps de concentration, M. Schalk-Burger, l'ancien vice-président du Transvaal, qui gouverna après le départ de M. Krüger, a fait ressortir l'impossibilité pour les Boers de poursuivre la lutte, déclarant que la continuation de la guerre aurait pour unique résultat l'extermination de la race. Il a ajouté que la lutte soutenue par les Boers était sans exemple dans l'histoire.

Il a engagé les Burghers à honorer le nouveau gouvernement, à travailler à l'amélioration, à l'instruction et au bien-être du peuple, de façon à cicatriser les blessures ouvertes par la guerre. Il leur a demandé enfin d'oublier et de pardonner, en travaillant sous les plis du drapeau anglais.

Si, plus tard, les difficultés surgissent, il semble qu'il sera impossible à M. Chamberlain de dire qu'elles ont été suscitées par les Boers, car la soumission de ce peuple, après une lutte longue et acharnée, est également sans exemple dans l'histoire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nécrologie

Mercredi dernier, 4 juin, Mgr Alexandre-Casimir Beresniewiez, évêque de Wladislawow (Kalisz), est mort à soixante-dix-neuf ans après une longue maladie.

Mgr Beresniewiez était à la fois le doyen d'âge et le doyen d'épiscopat de Pologne. Il était né à Szaaiole, au diocèse de Samogétie, le 16 juin 1823. Il a été le neuf cent soixante-sixième évêque de Kalisz.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

Incident turco-suisse. — Echange de notes diplomatiques entre MM. Secretan, Gobat et Zemp. — Les billets de banque et M. Théraulaz. — L'excursion de la gauche à Morat.

Le débat sur la gestion, au Conseil national, a soulevé quelque poussière. La fameuse question turque est revenue sur le tapis. Sans aucun égard pour les mystères et les finesses de la diplomatie, M. le colonel Secretan a *frappé d'estoc et de taille sur* la représentation de la Turquie en Suisse. Il a dénoncé à nouveau l'espionnage pratiqué dans notre pays par les agents de Munir-Bey, en particulier par le légendaire baron de Richthofen.

De son côté, M. le Dr Gobat, qui a la spécialité de ces conflits diplomatiques, est venu à la rescousse et n'a point mâché la vérité. Il a traité Munir-Bey d'infâme calomniateur, ce qui *est raide vis-à-vis d'un ministre* de puissance étrangère accrédité auprès de la Confédération.

Après des manifestations de ce genre en plein Parlement, tout autre Etat que la Turquie rappellerait son ambassadeur. Mais le Sultan rouge n'a pas l'épiderme chatouilleux. Il en a entendu d'autres.

En sa qualité de chef du Département politique, M. Zemp était appelé à répondre. Décidément le président de la Confédération pour 1902 est tombé sur une bonne année. Jamais présidence plus orageuse. Ce n'est pas assez de la rupture avec l'Italie ; il ne nous manquerait plus que des complications avec la Sublime-Porte ! Malheureusement, M. Zemp ne dispose pas d'une flotte pour l'envoyer à Mytilène, et M. le Dr Gobat, qui aurait le tempérament d'un Constans, n'est pas à Constantinople. Reste M. le colonel Secretan, qui ne demanderait pas mieux que d'être expédié en Arménie avec un corps d'armée.

M. Zemp a déployé, à cette occasion, toutes les ressources de son calme imperturbable. Il a passé comme chat sur braise à côté des coups de boutoir de M. Gobat et des faits signalés par M. Secretan. Sans prendre tout à fait la défense de Munir-Bey, il a mis en doute les accusations proférées à l'adresse de ce diplomate. Quant au baron de Richthofen, il lui a délivré un certificat de bonne conduite à partir de février 1901.

Le Conseil fédéral, c'est clair, ménage le gouvernement turc. Quelles raisons a-t-il pour cela ? On s'est bien gardé de nous le dire. M. Zemp s'est contenté de faire allusion au sort des Suisses en Turquie. A quoi M. Gobat a répondu que nos nationaux sont placés sous la protection de l'Allemagne et de la France, ce qui est suffisant.

Les choses en restent donc au même point. M. Secretan ne s'est pas déclaré satisfait par les explications de M. Zemp. Cela se comprend. M. Gobat, lui, a poussé une dernière pointe contre Munir-Bey, cet « individu » sur lequel le Conseil fédéral aurait dû prendre des renseignements avant de l'accepter comme ministre.

M. Zemp ayant jugé à propos de ne pas répondre à cette dernière incartade de M. Gobat, le combat a cessé faute de combattants.

***

Un échange moins orageux d'explications *a eu lieu entre M. Théraulaz, M. Hauser et* M. Hirter.

Il s'agissait des observations de la Commission sur la question des billets de banque et sur les relations de la Suisse avec l'Union monétaire latine.

M. Théraulaz ayant, dans son rapport sur la gestion du Département des finances, émis l'opinion que la revision de la loi de 1881 sur les billets de banque pouvait suffire, *M. Hirter, le grand patron de la Ban*que d'Etat de la Confédération, a déclaré ne pouvoir partager les vues optimistes du représentant fribourgeois. Quant à M. Hauser, il s'est réservé d'exprimer son avis sur cette question lorsque la motion Scherrer-Füllemann viendra en discussion.

A propos de la frappe de la monnaie d'argent, M. Théraulaz a soulevé la question de savoir si la Suisse avait intérêt à demeurer *dans l'Union monétaire latine. Il espère* qu'on ne sera pas obligé d'arriver à une rupture. C'est aussi l'avis de M. Hauser ; mais le chef du Département réserve la liberté d'action de la Suisse pour le cas où elle n'obtiendrait pas d'être traitée sur le pied d'égalité complète avec les autres Etats.

***

Vous me demanderez peut-être si la gauche s'est bien trouvée de son excursion à Morat, car voilà un événement extra-parlementaire qui intéresse les Fribourgeois. Il y a eu, paraît-il, quelques ombres dans cette partie de plaisir. D'abord, la presse radicale bernoise s'est sentie blessée de n'avoir pas été invitée, comme l'avait été la presse conservatrice, l'année dernière, à l'excursion de la droite à Berthoud. Puis, l'effectif n'était pas complet, le président du Conseil des Etats n'ayant pas voulu faire abstraction de la séance de relevée, ce qui retint à Berne les radicaux les plus notables, tels que M. Lachenal et M. Munzinger.

A part ces aigreurs et contre temps, les excursionnistes ont rapporté de bonnes impressions. Le pays est charmant. Morat est bien restée la cité de Bubenberg avec son enceinte de murailles moyen âgeuses. Son lac est un bijou.

Ce qui semble avoir gâté, par contre, les joies de la journée, c'est le ton funèbre des discours des invités radicaux fribourgeois. En entendant les jérémiades de ces commensaux et leurs éternels refrains de victimes soi-disant jugulées, plusieurs députés se sont dit : Voilà bien les radicaux fribourgeois, *ils sont toujours les mêmes.* Jamais on ne peut les voir sans qu'ils larmoient et récriminent. La gauche des Chambres elle-même n'est pas épargnée. M. Bielmann la trouve trop encline aux compromis, trop peu belliqueuse et kulturkampfiste. A la fin, c'est agaçant, et l'on conçoit que ces cheveux tombés dans le potage du banquet de Morat aient coupé l'appétit à bon nombre de convives, qui étaient venus uniquement *pour se distraire et se récréer. Un député* doit même avoir dit : Passe pour M. Bielmann, la guerre est son élément, et l'eau trouble lui va parce qu'il y pêche ; mais que penser de M. Liechti, cet homme ordinairement si plein de tact et de pondération !

Relata refero.

Le tarif sur les bœufs au Conseil des Etats

Berne, 10 juin.

La grande bataille est livrée. Les agrariens sont vainqueurs. M. le Dr Laur n'aura pas besoin de brandir l'arme du referendum. Il n'aura qu'à conduire bravement ses troupes au dernier assaut, s'il prenait fantaisie aux Ligues des consommateurs abusés de marcher contre le tarif. Les paysans, ayant obtenu satisfaction, sauront défendre l'œuvre des Chambres.

De part et d'autre, on a échangé de bons coups d'épée au Conseil des Etats. Les représentants de Neuchâtel, prudemment silencieux hier dans la question des vins, sont intervenus aujourd'hui dans le débat avec un brio digne d'une meilleure cause. Cette *descente de MM. Robert et Berthoud* dans l'arène, à côté de M. Lachenal et M. Scherrer, a donné au tournoi une allure légère et pittoresque. Mais ils ont rencontré, dans l'autre camp, des champions solides qui ont eu tôt fait de désarçonner ces brillants cavaliers.

Je reprends la discussion où l'a laissée le télégraphe :

M. *Robert* (Neuchâtel) se fait l'interprète des *contrées industrielles qu'il représente. Il rap*pelle les pétitions envoyées aux Chambres par ses commettants, par l'industrie hôtelière, etc. Le canton de Neuchâtel est entièrement dépendant de la France pour sa consommation de bétail de boucherie. Ceux qui connaissent le pays savent très bien que c'est là une conséquence naturelle de notre situation topographique. Nos agriculteurs s'occupent surtout de production laitière et nous leur avons prouvé notre sollicitude en acceptant de payer 20 centimes pour le litre de lait. Lorsque nos paysans élèvent des *bœufs, ils sont sûrs que leur mar*chandise est achetée d'avance.

C'est une politique économique néfaste d'empêcher les consommateurs d'acheter leurs denrées au plus bas prix et de meilleure qualité. C'est aussi une politique économique néfaste que celle qui consiste à inciter les pays voisins à des représailles. On voudrait nous mettre au régime du lait et du fromage. Nos ouvriers préfèrent se nourrir de viande. Peut-on leur en vouloir ? L'idée de M. Bigler de remplacer la viande par le fromage a eu un grand succès de rire auprès de nos populations.

L'agriculture n'est pas négligée chez nous. La pluie d'or de la Confédération tombe avec profusion sur les cantons agricoles. L'agriculture n'a pas d'ennemis plus funestes que ceux qui veulent la diviser d'avec l'industrie.

L'orateur poussera l'esprit de concession jusqu'à l'extrême limite en votant le droit de 40 francs.

M. *Schuhmacher* (Lucerne) : Il ne faut pas faire trop grand état de l'insuffisance des livraisons des Syndicats agricoles pour les troupes en 1898. L'époque était peu favorable. La saison des touristes battait son plein. L'industrie hôtelière absorbait une grande partie des approvisionnements. Les Syndicats ont dû improviser cette fourniture, n'étant pas organisés pour cela. Il en serait autrement si l'agriculture avait un débouché constant et régulier.

M. *Munzinger* (Soleure) propose 45 francs. Il croit utile d'établir une divergence avec le Conseil national pour que la question soit de nouveau discutée dans cette assemblée aujourd'hui mieux informée.

M. *Müller* (Schaffhouse) fait observer à M. Scherrer que de nombreux tarifs industriels ont subi des augmentations plus importantes que le tarif sur les bœufs. Quant à la possibilité de produire suffisamment pour la consommation, elle est démontrée par le nombre croissant des vaches laitières.

M. *Hauser* : Bien que les Etats voisins n'aient pas de correspondant attitré dans ces débats, ils apprendront néanmoins que ce tarif élevé n'est pas sérieux et que M. Bigler le considère surtout comme un tarif de combat. N'exposons pas nos agriculteurs à de trop grandes désillusions pour le jour où seront conclus les traités de commerce.

Notre pays, à part quelques contrées, n'est pas outillé pour l'engraissement en grand du bétail.

L'orateur estime à 1 million le renchérissement qui résulterait du tarif de 50 francs.

A supposer que le renchérissement soit tout entier à la charge du producteur étranger ou du marchand, l'Italie, dont la Suisse est un débouché nécessaire pour ce commerce de bœufs, se verra obligée de recourir à des représailles et à nous créer une concurrence qui ne pourrait qu'être funeste à notre production laitière et à notre commerce de fromages.

Au nom du Conseil fédéral, M. Hauser propose 35 francs.

M. *Scherb* (Thurgovie) fait aussi allusion au referendum, ce qui oblige le Parlement à concilier tous les intérêts. Les Chambres doivent donner au peuple le bon exemple, en pratiquant elles-mêmes l'esprit de solidarité. C'est par de sages compromis que nous arriverons au but.

Dans ces sentiments, M. Scherb appuie le droit de 40 francs.

M. *Blumer* (Glaris) dépeint la situation difficile de l'agriculture, qu'il connaît pour l'avoir pratiquée lui-même. Si l'agriculture réclame ces droits protecteurs, c'est qu'elle sait parfaitement où le soulier la blesse.

Nos voisins n'ont pas à se plaindre si nous entrons dans cette voie ; ce sont eux-mêmes qui ont inventé le protectionnisme. Nous voulons leur montrer que nous sommes aussi armés. Comment résisterons-nous aux prétentions italiennes si nous ne leur opposons pas justement le tarif sur ce commerce de bœufs qui est le seul point où nous pouvons tenir tête à l'Italie ?

M. *Simen* (Tessin) appuie le droit de 40 francs. Aller au delà, selon lui, c'est forcer le cours naturel des choses.

M. *Berthoud* (Neuchâtel) dit que le point de vue dominant dans son canton est celui du consommateur. Une Ligue s'est formée contre le renchérissement de la vie. Le droit de 35 fr. du Conseil fédéral a déjà paru énorme. Dans *ce domaine, il n'y a pas, comme dans la viti*culture, mévente et surproduction. On ne peut pas faire de la viande de boucherie avec un bœuf qui a déjà gagné sa vie comme animal de trait, ni avec une vache qui a également gagné sa vie par une longue production laitière.

Si cette position de combat contre les consommateurs devait être maintenue, les adversaires du tarif iront à la bataille avec beaucoup plus d'entrain. Les partisans des droits élevés ne doivent pas se dissimuler que c'est ici la position la plus périlleuse.

M. **Python** (Fribourg). — *Notre collègue*, M. Scherb, vient de prononcer des paroles d'or. Il a dit que nous devions cultiver le sentiment de la solidarité ; que nous devions nous garder de susciter la rivalité des intérêts et d'exciter les uns contre les autres les divers facteurs de la production nationale.

Je souscris volontiers à ces paroles, mais j'arrive à de tout autres conclusions.

Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous avons haussé presque toutes les positions du tarif. Et pourquoi ? D'une part, pour soutenir *les prix ; de l'autre, pour favoriser la produc*tion dans le pays. Les partisans des revendications agricoles ne sont pas opposés à ces relèvements de droits. Au Conseil national, ils ont voté toutes les majorations qui étaient demandées dans l'intérêt de l'industrie nationale. Et pourtant les paysans sont aussi des consommateurs de produits industriels ; ils ont besoin de vêtements, d'articles de ménage, etc. La protection industrielle renchérit leur existence.

Or, après avoir appuyé les augmentations *réclamées par les autres catégories de* producteurs, le paysan se présente à son tour et demande à être protégé. Alors, changement de scène. On refuse au paysan la protection de *ses produits*, sous prétexte de renchérissement de la vie.

Nous n'avons pas hésité à voter le relève-

ment des droits sur les vins. Cependant, la viticulture n'est qu'une branche relativement peu importante de la production nationale, en présence de l'agriculture. Les agriculteurs ont consenti à payer leur vin plus cher, à condition que vous leur veniez aussi en aide. Si vous refusez de voter le droit de 50 fr. sur le bétail de boucherie, vous frustrez l'agriculture du seul avantage sérieux qu'elle revendique. Que restera-t-il pour le paysan en dehors de cet article de la viande? M. le Dr Laur a raison. L'agriculture a été absolument sacrifiée jusqu'ici dans les traités de commerce. Et si vous repoussez encore ce droit protecteur, vous n'aurez rien fait pour elle. Déjà, il y a dix ans, le droit de 30 fr. ne fut conquis qu'à grand'peine, contre l'opposition acharnée du Conseil fédéral. Aujourd'hui, M. Hauser, représentant du Conseil fédéral, ne propose qu'une augmentation de 5 fr., en alléguant contre le chiffre de la Commission des objections qu'on peut faire contre toute autre position de combat. Pourquoi le Conseil fédéral ne présente-t-il ces objections que lorsqu'il s'agit de l'agriculture?

On nous dit : Si nous fermons aux bœufs d'Italie le débouché suisse sans lequel l'exportation italienne ne peut subsister, ce pays transformera son agriculture et nous fera concurrence dans le domaine de la production laitière. L'Italie n'a pas besoin de ce stimulant; elle aurait déjà transformé son mode de culture comme tous les autres pays voisins, si elle y devait trouver son profit. Les bœufs italiens sont nourris dans des plaines qui n'exigent aucune culture. Si l'Italie devait labourer ces plaines, elle serait obligée d'occuper plus de bras et, par conséquent, de mieux nourrir son peuple; elle ne pourrait plus le sustenter avec des macaronis. La menace de la concurrence italienne ne m'émeut donc aucunement.

Vous avez relevé une série de positions pour favoriser l'industrie, les métiers, la viticulture. C'est le paysan qui supportera le renchérissement de ces produits. Quelle compensation lui donnez-vous? Le conseil de M. Berthoud d'augmenter la production du lait et autres denrées agricoles est excellent. Mais, pour cela, il faut des bras, que le paysan doit payer; le prix de la main-d'œuvre s'est accru considérablement, tandis que la valeur des produits reste stationnaire. Si le paysan demande que ces produits soient protégés afin de relever un peu les prix, aussitôt l'on vient prétexter le renchérissement de la vie! Une telle attitude équivaut à dire au paysan : Paye ton café, ton pétrole, tes habits plus cher; mais s'il s'agit des produits agricoles, oh! alors, halte-là, car il ne faut pas renchérir la vie. Et tout en agissant ainsi, on exprime à profusion des sympathies envers l'agriculture, de sorte que celle-ci pourrait s'appliquer le dicton : Défendez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis!

Les décisions prises jusqu'à présent me faisaient bien augurer du sort de ce tarif. Je considérais comme un heureux présage cette union de tous les producteurs faisant des sacrifices les uns en faveur des autres afin de développer la prospérité nationale. Les partisans des revendications agricoles ont généreusement coopéré à cet accord. Et maintenant qu'il s'agit des intérêts de l'agriculture elle-même, vous leur fausseriez compagnie! Ce serait gros de conséquences.

On a beaucoup insisté sur les suites fâcheuses que pourrait avoir le relèvement des droits sur le bétail de boucherie. Lors de la rupture avec la France, on prévoyait aussi de grands dommages. C'est le contraire qui est arrivé.

Qui est-ce qui payera la différence si les prix augmentent? Ce seront surtout les intermédiaires. L'expérience l'a démontré. Je crois que l'élévation du tarif aura pour heureuse conséquence de rapprocher le producteur du consommateur.

En outre, si le paysan peut vendre ses produits à un prix plus rémunérateur, il achètera aussi davantage. L'industrie y gagnera; l'ouvrier sera mieux payé; tout s'équilibrera. Que M. Robert se rassure, nous ne voulons pas imposer au peuple une nourriture malsaine. L'opinion ne s'est agitée, dans le canton de Neuchâtel, que parce qu'on s'est mépris sur la portée du tarif.

On a parlé de vieilles vaches. Eh bien je crois qu'à l'avenir, grâce à l'organisation de l'assurance sur le bétail, on abattra plus de bétail qu'autrefois; on consommera donc davantage de viande; l'alimentation du peuple en sera améliorée. Avant l'assurance, on n'abattait une pièce malade qu'à la dernière extrémité.

N'aggravez pas le mécontentement des agriculteurs en leur refusant ce droit de 50 francs. Ils ont le sentiment qu'ils ont été sacrifiés jusqu'à ce jour, et c'est sous l'empire de ce sentiment qu'ils se sont syndiqués, c'est de cette impression qu'est née la création du Secrétariat agricole. Si, dans l'élaboration de ce tarif, vous traitez les paysans sur un pied inégal, vous provoquerez une formidable résistance. Par contre, si vous donnez satisfaction à toutes les catégories de producteurs, ce tarif aura pour lui la majorité du peuple suisse.

L'une des ressources de l'agriculture suisse consiste dans l'exportation de son bétail de reproduction. Cette ressource risque de nous échapper, à cause des tarifs des autres pays, car ces droits que nous revendiquons les agriculteurs de ces pays les réclament aussi. D'autre part, la production des fromages subit des crises périodiques et des variations extraordinaires. Les condenseries ont, il est vrai, amélioré la situation, mais il est possible que la fin de la guerre en Afrique ne produise un ralentissement dans l'écoulement du lait condensé. Que feront les agriculteurs si vous ne leur permettez pas de porter leur sollicitude du côté de l'engraissement du bétail?

Le droit de 50 francs se justifie donc à tous les points de vue.

M. *Furrer* (Uri) votera le droit de 50 francs dans la pensée que ce droit constituera avant tout une arme de combat efficace.

MM. *Bigler*, *Scherrer* et *Hauser* échangent quelques explications rectificatives.

On passe à la votation, en procédant, selon la proposition de M. Usteri, de bas en haut.

Le taux de 35 francs réunit 8 voix.

Celui de 40 francs : 13 voix.

Celui de 45 francs est mis maintenant en opposition à celui de 50 francs.

☞ Le droit de 50 francs est adopté par 22 voix contre 21.

ÉTRANGER

Le ministère Combes

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici le texte de la déclaration ministérielle lue hier à la Chambre française par M. Combes :

Messieurs,

C'est le propre du régime parlementaire d'établir à des époques déterminées le pays lui-même arbitre souverain des questions qui divisent ses représentants. C'est le premier devoir de ces représentants de faire prévaloir ses décisions. Nous sommes au lendemain d'un de ces arbitrages; nous venons vous demander de vous conformer aux volontés que la nation a si clairement exprimées. Tout l'effort du corps électoral a porté sur la politique du dernier ministère et de la majorité qui l'a soutenu.

Les adversaires de nos institutions ont dénoncé comme une œuvre de secte et de révolution ce qui n'avait été qu'une œuvre d'union entre les diverses fractions du parti républicain pour la défense de la République.

Le suffrage universel a prononcé. Il a approuvé la conduite du gouvernement et a envoyé au Parlement une majorité plus forte et non moins résolue à ne pas se diviser. C'est à cette majorité, sans distinction de nuances, que nous faisons appel. Ses rangs restent ouverts à toutes les bonnes volontés. Son union s'impose plus que jamais pour achever l'œuvre de défense et d'action républicaines si bien commencée par nos prédécesseurs, et pour donner au pays les réformes qu'il attend. Pourquoi cette union cesserait-elle, puisque c'est par elle que nous avons vaincu. Le gouvernement tiendra à éviter tout ce qui pourrait avoir pour effet de la rompre ou de l'affaiblir.

La coalition que le pays a condamnée avait tout essayé dans ces dernières années pour altérer le caractère national de l'armée, et pour détourner cette dernière de son unique et noble mission. Nous combattrions avec la dernière énergie de pareilles tentatives s'il s'en produisait encore. Nous saurons tenir l'armée à l'écart de la politique.

Cédant à de coupables suggestions, une partie du clergé a voulu confondre la cause de l'Eglise catholique avec celle des Congrégations religieuses. Contrairement à l'esprit de la législation, elle est descendue dans l'arène électorale; de tels écarts sont intolérables. Nous aurons à examiner avec vous si les moyens d'action dont le gouvernement dispose aujourd'hui suffisent à en empêcher le retour.

La loi sur les associations est entrée dans sa période d'application administrative et judiciaire. Le gouvernement tiendra la main à ce qu'aucune de ces dispositions ne demeure frappée d'impuissance.

Nous vous proposerons en même temps d'abroger la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, et de restituer à l'Etat, sans qu'il soit besoin de revenir au monopole universitaire, les droits et les garanties qui lui font défaut.

La situation financière de l'heure actuelle présente des difficultés que l'esprit de parti essaye d'exploiter, soit en les exagérant, soit en les dénaturant, mais dont personne ne songe à se désintéresser. Nous n'avons pas à rechercher si ces difficultés ne tiennent pas, au moins pour la plus large part, à une crise et à des augmentations de charges communes à toutes les nations de l'Europe.

Nous avons dans tous les cas le devoir d'aviser. C'est l'honneur de notre régime de libre contrôle d'avoir déjà traversé, il y a quinze ans, des difficultés plus graves et d'avoir réussi à ramener rapidement dans nos finances cet équilibre entre les recettes normales et dépenses de toute nature que notre pays ne connaissait plus depuis trois quarts de siècle. Un tel souvenir nous dicte le programme budgétaire, qui sera également le vôtre et le nôtre.

Nous ne négligerons rien pour apporter un sévère esprit d'économie dans les dépenses publiques, pour contenir dans les limites du possible les charges dont l'accroissement continu a grevé si lourdement les budgets de tous les grands Etats modernes, et pour écarter définitivement tout ce qui pourrait compromettre notre crédit national, qui reste l'un des premiers du monde au milieu des embarras passagers de l'heure présente.

Parmi les réformes que le suffrage universel nous a donné mandat d'entreprendre, une des premières places appartient à celles qui doivent introduire dans notre système fiscal plus d'équité et d'esprit démocratique, notamment en remplaçant certaines de nos vieilles contributions par un impôt général sur le revenu, lequel, taxant chacun suivant ses facultés, doit soulager dans une large mesure la démocratie des villes et des campagnes. Nos populations attendent impatiemment la réduction du service militaire à deux ans, qui, sans porter atteinte à la solidité de notre armée, doit assurer une égale répartition des charges imposées à la France par le souci de sa défense et de son honneur.

Le Sénat est saisi d'un projet de loi destiné à le réaliser : nous en demanderons la discussion la plus prochaine et le gouvernement appuiera résolument cette réduction auprès du Parlement. L'opinion publique a réclamé énergiquement la mise en harmonie de notre justice militaire avec les principes du droit moderne. La législature précédente n'a pu mener à bonne fin que quelques fragments de l'œuvre entreprise, nous vous convierons à la compléter avec nous en même temps que nous réformerons dans le même sens les corps disciplinaires et les établissements pénitentiaires de l'armée.

La Chambre dernière avait chargé le gouvernement de lui préparer l'étude des conditions dans lesquelles pourrait s'opérer le rachat d'une partie de nos chemins de fer. Nous nous conformerons à cette décision.

C'est un problème qui s'impose à toutes les démocraties modernes que d'assurer une retraite aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture qui se trouvent sans ressources quand l'âge a brisé leurs forces. Ce problème, la législature dernière l'a abordé; elle n'a pas eu le temps de le résoudre. Nous en reprendrons l'étude avec vous.

Nous croirions manquer à l'une de nos tâches essentielles si nous ne recherchions pas en même temps, dans toutes les branches de l'activité nationale, les mesures d'ordre économique qui, sans toucher aux principes de la propriété individuelle, pourront assurer plus de garanties aux travailleurs, plus de justice à notre société laborieuse, plus de bien-être aux déshérités, plus d'indépendance et de force vis-à-vis des intérêts privés, à notre Etat démocratique, représentant légal des intérêts généraux.

Enfin, nous n'oublierons pas que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'activité républicaine et de liberté laïque, dont le gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais pu comprendre que, entre la nation qui s'est tant de fois prononcée et les ministres choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de nos administrations.

Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'Etat; mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre de notre gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées des moyens d'action qu'il confère, contre les idées dont il s'inspire, et contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes. Ne perdons jamais de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays. Notre politique extérieure continuera à pratiquer une alliance dont la France et la Russie apprécient également l'action bienfaisante, et où l'opinion universelle voit une garantie essentielle de l'équilibre du monde. Elle cultivera des relations et des amitiés qui se sont heureusement développées ou renouées, et que facilitent la communauté d'origine, le voisinage et la similitude des institutions et l'histoire. Respectueuse des droit d'autrui, elle s'appliquera à maintenir intact le patrimoine moral et matériel de la France.

Démission

La *National Zeitung* de Berlin croit savoir que le ministre des travaux publics de Prusse, M. de Thielen, donnera sa démission à la fin de la session du Landtag.

Russie et Bulgarie

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* écrit :

« Le prince de Bulgarie arrive mardi à Péterhof, où il sera l'hôte de l'empereur. Dans les visites précédentes qu'il a faites à la cour impériale, le prince Ferdinand a été l'objet de l'accueil le plus cordial. On apprécie hautement en Russie ses efforts persévérants pour maintenir et resserrer les liens étroits qui unissent la Bulgarie à la nation russe. Ces liens sont cimentés par tout un grand passé historique, par une communauté de race et de religion.

Cette fois encore, le prince Ferdinand sera à même de constater la persistance des sentiments qu'il inspire en Russie ainsi que la persistance de ceux que la nation russe éprouve également pour la nation bulgare, dont elle souhaite ardemment voir se développer le bien-être et la prospérité. »

Mgr Firmilian

Un iradé du Sultan autorisant l'intronisation de Mgr Firmilian comme évêque métropolitain d'Uskub, a été communiqué au patriarcat grec; mais il est encore tenu secret, par la crainte que la lecture solennelle de ce document ne provoque de nouveaux troubles en augmentant l'irritation des Bulgares.

On mande de Constantinople au *Correspondez Bureau* de Vienne, en date du 9, que la consécration de Mgr Firmilian, comme évêque d'Uskub a eu lieu le 8, à Salonique, en présence du consul de Russie.

Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berlin, 5 juin.

« M. de Bülow a subi hier lundi un sensible échec », disiez-vous en relatant le débat du 2 juin à la Chambre prussienne, sur la question douanière. C'était souligner très exactement la signification de l'incident. Si j'y reviens, cependant, c'est que l'échec éprouvé par M. de Bülow est en réalité bien plus grave que ne le laisse à supposer le compte-rendu de la séance que vous avez publié. En effet, la motion que M. de Bülow a si âprement combattue et contre laquelle il a succombé n'émanait point du parti conservateur uni au conservateur libéral, mais du parti conservateur uni au Centre. C'est donc la majorité compacte de la Chambre, cette même majorité sur l'appui de laquelle M. de Bülow est réduit à compter, soit comme Chancelier, soit comme président du ministère prussien, tant que la politique de l'Empire et celle du royaume n'auront pas reçu une orientation différente de celle actuelle, c'est cette majorité qui a infligé à M. de Bülow l'échec que vous avez souligné.

Le comte Bülow commit l'imprudence de rudoyer cette majorité, dans une déclaration dont la forme autant que le contenu prête grandement à la critique. La majorité lui a répondu par un vote à l'appel nominal — 183 voix pour la motion Heidebrand-Zedlitz et 79 contre, c'est-à-dire pour le Chancelier — sur le sens duquel ce dernier n'avait pas à se méprendre. Les 41 abstentionnistes appartiennent au parti conservateur-libéral.

Logiquement, il ne restait plus à M. de Bülow, après un désaveu aussi éclatant, qu'à demander au roi la dissolution des deux Parlements, et en cas de refus de la part du souverain, à offrir sa démission. Mais — et c'est là qu'est le défaut de la cuirasse et ce qui rend inexplicable la brusquerie de son procédé — même si M. de Bülow réussissait, au prix d'une pression électorale intense, à mutiler la majorité actuelle du Reichstag et de la Chambre des députés, il n'obtiendrait quand même pas une majorité favorable à sa politique douanière.

C'est ce qui découle avec une pleine évidence des débats du 2 juin.

Jusqu'à présent, la lutte engagée autour du nouveau tarif mettait exclusivement aux prises d'une part le gouvernement et de l'autre les membres du parti conservateur et du Centre, représentants des intérêts agricoles. Ces derniers ont fait prévaloir au sein de la Commission du tarif des droits agraires sensiblement plus élevés que ne le comporte le projet du gouvernement et celui-ci se bornait à déclarer ces contre-propositions inacceptables. Par le fait même, l'occasion ne s'était pas encore offerte à la Commission d'émettre un vote sur les propositions mêmes du gouvernement. Il restait donc de la marge pour l'imprévu et M. de Bülow pouvait à la rigueur caresser l'espoir d'arriver à recruter, parmi les adversaires des revendications agrariennes et parmi les membres des autres partis accessibles à l'influence gouvernementale, une majorité favorable à son projet de tarif. Le débat du 2 juin vient de souffler brutalement sur cette espérance. On y a entendu, en effet, le Dr Barth, membre influent de l'association antiagrarienne des *Commerzienrate* et chef de l'opposition antiagrarienne dans la Commission douanière du Reichstag, déclarer catégoriquement que ses amis et lui ne voteraient en aucun cas pour le projet gouvernemental et qu'ils lui livreraient un combat sans merci, dans le cas improbable où les agrariens, renonçant à leurs postulats, se rallieraient en fin de compte aux propositions du projet. M. de Bülow se trouve donc dans la désagréable situation du personnage assis entre deux chaises.

En voyant à quelle impasse il s'est laissé acculer, on en vient à se demander si M. de Bülow possède bien cette clairvoyance et cette habileté parlementaires dont on lui a fait crédit; à moins d'admettre — comme

---

45 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Son Cœur et sa Tête

PAR

M. AIGUEPERSE

Là se trouvaient les chambres. Assez semblables à celles de l'autre moitié du château, meublées d'une façon presque identique, ayant la même vue sur l'Océan, elles offrirent peu d'intérêt à Yvonne; mais, une idée fixe la tenaillait, tout en regardant les rideaux de soie brochés, les vieux lits à colonnes torses, les tapis d'Orient et les objets de valeur disséminés un peu partout.

— Votre sœur a-t-elle habité ici? demanda-t-elle enfin, presque bas.

— Non, jamais. Il lui fallait le climat du Midi. C'est dans le Midi qu'elle a vécu, c'est dans le Midi qu'elle est morte. Tenez, voici ma chambre, et je vais vous montrer le portrait de Marise.

La chambre du comte de Bruneilles était plutôt une bibliothèque, tant il y avait un amoncellement de livres et de papiers, même sur le parquet.

— On sent la science! dit Yvonne, passant légèrement entre les piles de vieux bouquins, dont elle ne pouvait même lire les noms bizarres. A quoi cela peut-il servir d'être savant?

— A reconnaître qu'on ne sait rien, petite-fille. L'étude nous fait gravir les échelons de l'humilité. Si...

Elle poussa un cri.

— Vous vous occupez de médailles?

— Oui, j'en ai de fort belles.

— Et moi qui croyais tous les numismates assommants! Oh! si l'oncle Nor voyait cela!

— J'espère m'attirer sa sympathie en lui offrant quelques doubles d'une certaine valeur. Tenez, enfant, voici Marise.

Un cadre d'or artistement travaillé entourait un fin visage de jeune fille, tellement semblable à celui d'Yvonne, avec ses boucles brunes, ses grands yeux naïfs, son nez aquilin et ses lèvres rieuses, qu'elle s'écria :

— Absolument moi, dans la miniature qu'a fait faire grand-père. C'est étrange! Je ne m'étonne plus de votre émotion, Monsieur, ni de celle de Claude. Quand je suis arrivée, ce matin, elle s'est mise à pleurer, et je l'ai embrassée, la chère vieille. Pauvre petite Marise! Elle était gaie, n'est-ce pas?

M. de Bruneilles prit le portrait et le regarda longuement.

— Gaie? Oui, comme vous. Ecoutez ses dernières paroles : « Sans toi, mon grand frère, je dirais que c'est charmant d'aller là-haut, vers le pays de la joie, de l'amour sans fin... » Allons, ne vous attristez pas, ma petite fille, et descendons. Basile carillonne à tour de bras. C'est l'heure du déjeuner.

Le courrier du lendemain apporta à Yvonne la tranquillité d'esprit qui lui manquait un peu, malgré ses airs très résolus. Mademoiselle Rosamonde, écrivant au nom de son frère au comte de Bruneilles, acquiesçait à sa demande de garder la jeune fille quelques jours à Locquirec, puis, le remerciait, — en trois pages, — de les avoir tirés d'une inquiétude mortelle.

— Voyons, dit Yvonne, convenez franchement qu'elle est assommante, tante Rosa, avec son entortillement de phrases.

Le comte sourit.

— J'en conviens. Mais, il faudra la remercier, mon enfant.

— Oui, si vous me préparez le brouillon de la lettre. Sans quoi, nenni. Je ne sens rien là, avoua-t-elle montrant son cœur, et c'est cela qui dicte les mots. Par exemple, je vais envoyer un vrai journal à Henri... Oh! pas chez les Fralon, pour sûr... J'ai bien cherché... Mademoiselle du Roslan?... Pas moyen de m'y fier, à cause de Vincente. Je ne vois que le Père de Bonny qui puisse me rendre ce service.

— Quel est ce Père de Bonny?

— Un religieux qui nous dirige, Henri et moi, dans les voies de la perfection.

— Dirige-t-on les oiselets?

— Certes! fit-elle avec conviction.

Et, répétant à peu près textuellement la phrase dite à son frère par Christiane :

— Ce n'est pas en coupant les ailes des oiselets qu'on leur donne l'essor vers le ciel. Il comprend très bien cela, le Père.

— Comprendra-t-il votre « vol » en Bretagne?

Elle rougit.

— Je ne crois pas... Je n'ai rien demandé, pour ne pas désobéir.

Le soir même, quelques lignes de remerciement, copiées avec rage, partirent à l'adresse de Mademoiselle Rosamonde, et quatre pages débordantes de joie, d'affection, de promesses de prompte réunion furent expédiées au Père de Bonny, avec « Prière de remettre à Henri Auray ».

Il n'y avait pour le Père que cette simple phrase :

« Je suis partie. Vous me donnerez la pénitence que vous voudrez. Voilà!

« YVONNE. »

Les jours qui suivirent s'écoulèrent pour Yvonne avec la rapidité d'un rêve. Si elle regrettait toujours autant son grand-père, si on n'entendait plus sa voix se mêlant au grondement du flot, au bruit du vent glissant parmi la bruyère, ou courbant les arbres du parc, elle jouissait, avec toute l'intensité de sa nature, de la liberté, de l'air, de la société aussi du comte de Bruneilles.

Après un premier étonnement, les gens du bourg trouvaient maintenant très simple de voir presque toujours ensemble les deux châtelains de Kainlis.

« Qui pourrait résister au charme de notre petite reine! » se disaient-ils entre eux.

Et ils se plaisaient à les voir passer : lui, très droit encore, malgré son âge; elle, réglant son pas sur celui du vieillard, et l'emmenant, soit faire une promenade en mer, soit vers un coin ombragé de la falaise, où ils s'installaient jusqu'au soir. Là, ils causaient, avec une confiance plus grande chaque jour. Elle parlait du grand-père si aimé, de son chagrin de quitter la Bretagne, du séjour à Amiens, si triste. Lui, racontait ses voyages; souvent, il évoquait le souvenir de Marise; souvent aussi, le nom des du Roslan venait sur ses lèvres, avec quelque interrogation discrète, comme s'il eût voulu scruter le cœur de l'enfant naïve qui se tenait à ses côtés.

Et la quinzaine s'écoula... Et le Recteur, arriva de Lorient, parut un jour à Kainlis. Il ne gronda pas Yvonne; mais, lui donnant une petite tape sur la joue :

— Nous avons fait notre mauvaise tête, dit-il en guise de bonjour. Sommes-nous un peu repentante?

Elle se mit à rire.

— Je me repens de ne pas m'être sauvée plus tôt.

— C'est mal, mon enfant! C'est mal!

— Bah! les Fralon sont ravis.

Comme il poussait un « oh! » incrédule, elle sortit une lettre de sa poche, et la brandit d'un air victorieux.

— La preuve, la voilà! Mon page m'écrit, ce matin, des choses exquises. Ecoutez :

« Vilaine petite sœur, qui s'est sauvée sans rien dire!!! J'ai eu un désespoir terrible : Mademoiselle du Roslan pourra vous le raconter, car c'est chez elle que j'ai couru de suite. *Ils* étaient un peu fous à la maison. L'oncle Nor oubliait sa calotte et ses médailles; tante Rosa passait son temps à lever les yeux au ciel; Cathou jetait toutes ses casseroles par terre. Seule, Vincente avait son drôle de sourire.

« La dépêche de M. de Bruneilles est arrivée au moment où une Sœur tourière, — celle qui louche, vous savez? — parlait d'aller à la police. Pendant qu'on faisait « Ouf! », j'ai couru chez Mademoiselle du Roslan, qui a murmuré : « Je le pensais! » Au nom de M. de Bruneilles, son frère s'est écrié : « De Bruneilles! Nous devons être parents! » Savez-vous cela, Yvonne? Je le leur dirais. Ils se montrent si bons pour moi tous deux! Elle surtout. Lui, je le vois peu, bien qu'il vienne parfois à la maison.

« Je me dépêche, car j'écris cela à l'étude, et le pion me regarde d'un air! Je vous conterai beaucoup de choses par le menu quand nous nous verrons. Pour l'instant, je vous annonce vite qu'ils n'ont pas l'air fâché que vous restiez quinze jours à Locquirec. J'ai entendu même, hier, Vincente qui disait à tante Rosa d'une voix de miel : « Tantine, montre-toi très bonne, et ne la fais revenir que vers l'automne. D'ici là... » J'ai eu beau tendre l'oreille, plus rien!

Donc, demandez de rester encore, et demandez que je vienne, mon Yvonne chérie. Je voudrais vous revoir, aller en mer sur *Petite Mouette*, regarder ma maison. Je m'ennuie tant!

« Gare le pion! Je vous embrasse mille fois et vous aime bien. « HENRI. »

P. S. — « Le père de Bonny vous fait dire bonjour. Il n'a pas paru étonné. Un saint, ça ne s'étonne pas, parce que ça sait tout. »

(A suivre.)

déjà on se le chuchote — qu'il ne soit qu'un Chancelier *in vinculis*, entravé dans ses mouvements par une volonté supérieure. Seule, cette dernière version pourrait excuser l'apparente impéritie dont il vient de faire preuve. Elle paraît d'autant plus plausible que la majorité que M. de Bülow aurait reçu l'ordre de rudoyer, comme il l'a fait, est cette même majorité qui encourut naguère le courroux du monarque pour avoir fait échec au projet de canal. Elle a pour elle, en outre, d'expliquer la brusquerie, anormale sur les lèvres de M. de Bülow dont on connaît la souplesse oratoire, et la forme blessante de la déclaration qu'il a opposée à la motion Heidebrand-Zedlitz. Le fond, d'ailleurs, valait la forme et l'on se demande si M. de Bülow a bien tiré de son crû l'inadmissible et piètre argument qu'il a servi à la Chambre: à savoir que le Landtag empiétait sur les compétences du Reichstag en faisant de la question douanière l'objet de ses délibérations et de ses décisions. La thèse est absolument insoutenable; le Landtag ne songeait nullement à s'immiscer dans les débats du Reichstag; il se bornait à demander au gouvernement de tâcher d'incliner le Conseil fédéral à une plus large prévenance en faveur des postulats agrariens. La Chambre des députés de Prusse avait certes le droit d'adresser pareille invite au gouvernement du royaume. Le créateur et l'interprète le plus autorisé de la Constitution de l'Empire allemand, le prince Bismark, a constaté à réitérées fois le droit absolu des Parlements confédérés de s'exprimer sur la politique de l'Empire.

Dans de pareilles conditions, les scrupules exprimés par M. de Bülow à l'endroit des compétences de la Chambre prussienne devaient laisser parfaitement froide la majorité du Landtag.

Quant à la question même du tarif, après la manifestation de M. de Bülow, elle paraît tellement compromise qu'il semble téméraire de garder encore un espoir de solution. Les deux parties en présence, le gouvernement et la majorité agrarienne, ont trop accusé leurs positions respectives pour pouvoir les abandonner sans compromettre gravement leur prestige. Il faut donc se faire à l'idée d'un échec définitif du projet de tarif douanier. Que fera ensuite le gouvernement? Dissoudra-t-il le Reichstag? Ou décidera-t-il de « vivoter » provisoirement sur la base des traités actuels, qu'aucun Etat n'a encore dénoncés? Il est impossible de le prédire. Ce que l'on peut, par contre, affirmer avec certitude, c'est que le gouvernement assume par son attitude intransigeante une grosse responsabilité. Car, quelle que soit l'extrémité à laquelle il se résolve, les conséquences en pèseront lourdement sur l'Empire.

Echos de partout

A BON CHAT BON RAT

Alexandre Dumas fils rencontra un jour un chapelier des plus parisiens qui le connaissait un peu.

— J'aurais une envie folle d'aller à votre répétition de ce soir, dit l'honnête commerçant.

— C'est que je n'ai plus rien qu'un fauteuil promis à un critique que j'ai intérêt à ne pas mécontenter.

— Je vous en prie!

Dumas fouille dans sa poche et donne, avec un soupir, le coupon d'un mauvais strapontin au quémandeur, dont l'obésité aurait eu besoin d'un double fauteuil.

Le lendemain, le chapelier reçut un autographe ainsi conçu:

« J'aurais une envie folle d'un chapeau de soie; envoyez m'en un, je vous prie.

« S'gné: Alexandre Dumas ».

Le chapelier s'en tira fort spirituellement, car il fit porter à Dumas un minuscule chapeau, à peine suffisant pour couvrir le chef d'un petit enfant.

SOUVENIR D'ALPHONSE DAUDET

A propos du monument d'Alphonse Daudet, récemment inauguré à Paris, M. Maurice Barrès, dans le *Gaulois*, rapporte cette particularité inédite:

« De la maladie, il se fit un moyen d'exister davantage. Comme depuis des années il ne pouvait goûter que de courts instants d'un sommeil, d'ailleurs artificiel, il passait les nuits à lire. Non pas seulement les grands livres de ses précécesseurs illustres (Montaigne étant son préféré), mais surtout les mémoires, les voyages, les récits de guerre, dont il avait la passion. Ce fiévreux, tout traversé par des éclairs abominables de douleurs, s'est associé, aux heures où sa maison dormait, aux plus fameuses énergies des aventuriers dont il avait l'âme. Que ne l'avez-vous vu causer et s'enthousiasmer avec un Stanley, par exemple! Il savait toutes les étapes du puissant voyageur; pendant ses cruelles insomnies, il l'avait accompagné de Zanzibar à Boma, à travers le continent mystérieux. »

De Tartarin à Stanley, il avait pu mesurer la distance.

VIS-A-VIS DE SON DOCTEUR

Le bon docteur. — Monsieur! N'abusez pas du cognac!... Je vous en prie!..

Le gourmand. — Encore un verre seulement, cher docteur, un tout petit verre. L'appétit vient en mangeant!

Le bon docteur (sévère). — Oui, Monsieur, mais hélas! l'hépathie vient en buvant!

CONFÉDÉRATION

La Légion d'honneur en Suisse. — On lit dans la *Gazette de Lausanne* que des amis de M. Montet, professeur de théologie à Genève, ayant sollicité pour lui le ruban de la Légion d'honneur, et fait une démarche auprès du consul de France à Genève, en vue d'obtenir son appui pour cette demande de décoration. Le consul a répondu textuellement: L'ambassade française à Berne a reçu de M. Delcassé *l'ordre de n'appuyer aucune demande* de décoration formulée par un sujet suisse. Cet ordre a été communiqué au consulat général à Genève.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les sauterelles en Algérie. — Les sauterelles sont arrivées vendredi en vols très intenses, sur tout le littoral de la région de Mostaganem. Le vignoble, déjà bien éprouvé par le mildiou et l'antracnose, est menacé d'être envahi par les criquets dans trois semaines. Les Communes votent des crédits pour lutter contre le fléau, en détruisant la ponte.

Le volcan des îles Hawaï. — Les vapeurs arrivés des îles Hawaï à San-Francisco annoncent que, pendant la nuit du 23 mai, le cratère Moknaweowao s'est couronné de fumée et de flammes.

Accident de tir. — Un accident de tir s'est produit dans l'après-midi de lundi à une batterie située à environ dix kilomètres de Toulon. Des canonniers procédaient à des exercices de tir de cote. Au soixantième coup, une pièce de 75 m/m, en service eut sa culasse violemment projetée en arrière, toute la charge atteignit le servant qui fut tué sur le coup et huit autres militaires qui coopéraient à la manœuvre furent également atteints par des éclats d'acier.

Dans la soirée, le cadavre horriblement mutilé du canonnier-servant a été transporté à l'amphithéâtre de l'Hôpital de la marine. La victime a eu le thorax enfoncé, le bras droit emporté et tout le corps couvert de brûlures. Les autres blessés ont été conduits les uns à l'hôpital, les autres à la caserne d'artillerie. Les blessures ne paraissent pas très graves. L'autorité militaire a immédiatement commencé une enquête pour découvrir les causes de cet accident, et a établi la version suivante: « Le canonnier tué, très préoccupé par les commandements successifs pendant les exercices, a dû oublier de fermer hermétiquement la culasse, et le système de sûreté n'a pas fonctionné. »

FRIBOURG

Excursions. — Voici le moment — sinon le temps — des excursions de Sociétés et des promenades scolaires. L'autre dimanche, la *Landwehr* entraînait au sommet du Gurten la cohorte de ses amis de Fribourg et de la colonie romande de Berne. Ce matin, les élèves du Collège Saint-Michel, bravant la grimace d'un ciel morose, sont partis pour Salvan. Bulle a eu, jeudi dernier, la visite de l'Ecole cantonale de Lausanne et des élèves de la Providence de Fribourg. Aujourd'hui même, Charmey héberge les Ecoles supérieures de jeunes filles de la ville de Neuchâtel.

Dimanche, la Société de chant la *Cécilienne*, de Fribourg, excursionnait sur la rive fribourgeoise du lac de Neuchâtel. Trop peu connu, le ravissant coin de pays qui s'étend entre Cheyres et Estavayer! Et pourtant, tous les genres de beautés paysagesques s'y trouvent réunis: au pied des pittoresques falaises qu'escalade un montonnement de fraîche verdure, le lac étale sa nappe aux flots changeants, émeraude et azur. Par delà les rochers que couronne, dans un site charmant, l'Hôtel des Bains de Cheyres, c'est un idyllique paysage de vergers où le cerisier domine. Les cerises de Cheyres sont célèbres. Pour peu que le touriste ami de la belle nature se double d'un amateur des choses du passé, son plaisir s'accroît de tous les souvenirs qu'évoque ce vieux coin de terre fribourgeoise: les ruines de l'antique château royal de Font sont là qui s'encadrent merveilleusement dans le décor du paysage; de l'autre côté, c'est la vénérable chapelle de Bonne-Fontaine si romantiquement nichée dans le rocher.

A l'Hôtel des Bains, excellente réception. Le tenancier, M. Devevey, a traité ses hôtes avec une véritable distinction.

Un bateau de la Société de Navigation attendait les excursionnistes au port d'Estavayer. La complaisance de la Direction, que tant de Sociétés et d'écoles ont eu l'occasion d'apprécier, et celle du capitaine du *Hallwyll*, ont valu à la *Cécilienne* une exquise promenade sur ce lac de Neuchâtel trop peu connu, lui aussi, et si digne cependant de la faveur des touristes.

Au retour à Estavayer, cordiale et généreuse réception chez M. l'avocat Chassot, où la *Cécilienne* s'attarde avec délices, et chez M. Ducommun, qui lui fait admirer *de gustu* les splendeurs de sa cave.

Après une collation fort bien servie au Cerf, la Société a pris le chemin de la gare, partagée entre l'enchantement de la réception et le regret du départ.

Foire de Fribourg. — La foire du mois de juin n'a pas été très fréquentée; avec la montée à l'alpe, le trafic du bétail diminue en importance. Cependant, les vaches laitières et le bétail de boucherie sont recherchés et se vendent bien.

Il a été amené sur le champ de foire 296 bêtes à cornes, 75 chevaux, 376 porcs, 44 moutons, 59 chèvres.

L'affaire Gothuey. — Les débats de la Cour d'assises de Vevey chargée de juger le nommé Renaud, complice de l'attentat commis le 14 janvier, près de Jongny, sur la personne de M. Joseph Gothuey, de Semsales, se sont clos hier. Renaud a été condamné à trois ans de réclusion et dix ans de privation des droits civiques.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

VENDREDI 13 JUIN

Fête de Saint Antoine de Padoue

A 8 heures, Grand'Messe avec sermon.
A 3 heures, vêpres solennelles et bénédiction.
A 8 ¼ heures, exercices du mois du Sacré-Cœur, sermon et bénédiction.

Session des Chambres fédérales

Conseil national. — *Présidence de M. Iten, président.*

Berne, 11 juin.

RAPPORT DE LA GESTION. — M. *Spahn* (Schaffouse) rapporte sur le département du commerce et de l'industrie.

La gestion du département du commerce ne donne lieu à aucun débat.

M. *Decurtins*: M. Spahn a parlé avec complaisance de l'office international du travail de Bâle; cela est de mode dans certains milieux. N'oublions pas que cet office n'est au fond qu'une bibliothèque à l'usage des professeurs et des savants. Or, ce n'est pas avec du matériel, si précieux qu'il puisse être, qu'on fait avancer la question de la règlementation internationale du travail, mais bien au moyen d'une nouvelle conférence, dont la Suisse devra prendre au besoin l'initiative.

M. *Deucher*, conseiller fédéral: En principe, je suis d'accord avec M. Decurtins, mais il faudra attendre pour la convocation de la conférence un moment opportun. Le subside fédéral à l'office du travail de Bâle est déjà élevé; mais il pourra être augmenté en cas de nécessité, sans que cependant le prochain budget puisse être grevé d'une pareille charge. Du reste, ceux qui s'intéressent au développement de l'office de Bâle feraient bien de lui témoigner leur sollicitude par des contributions personnelles, au lieu de toujours faire appel à l'Etat.

M. *Hofmann* critique l'application de la loi sur les fabriques.

M. *Hochstrasser* (Lucerne): Nous ne devons pas songer à présenter de nouveau au peuple une loi d'assurance analogue à celle qu'il a rejetée le 20 mai 1900. En revanche, ce qui peut et doit être fait sans retard, c'est une loi d'encouragement des Caisses libres de maladie. Celles-ci rendraient encore bien plus de services si la Confédération leur venait en aide au moyen de subsides facilitant l'assurance contre la maladie. La Constitution n'interdit nullement de tels subsides.

M. *Calame-Colin* (Neuchâtel) invite aussi le Conseil fédéral à s'occuper sans retard de l'encouragement des Caisses libres, et recommande la pétition de la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande. Ce qui fait défaut aux Caisses de maladie, c'est principalement des réserves techniques suffisantes et une prime graduée d'après l'âge des assurés. La Confédération peut procurer tout cela aux Caisses de maladie et les rendre plus accessibles aux personnes présentant des risques plus élevés.

M. *Bossy* (Fribourg) appuie le vœu de M. Calame-Colin et expose le point de vue des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande. En particulier, il dit que ces Sociétés souffrent de l'incertitude où le législateur les tient, incertitude à laquelle il faut mettre fin.

M. *Deucher*, conseiller fédéral: Je puis me déclarer d'accord avec MM. Calame-Colin et Bossy lorsqu'ils demandent une loi et des subsides pour les Caisses de maladie. M. Hochstrasser, en revanche, a le tort de vouloir mettre la main sur le fonds des assurances sans édifier en même temps la loi qui justifierait seule l'emploi de ce fond. Une telle entreprise est contraire à la Constitution.

Sur un point je suis d'accord avec M. Hochstrasser: il ne peut être question de présenter à nouveau un projet de loi reposant sur la même base que celui repoussé par le peuple. Il n'en est d'ailleurs pas question.

Le Conseil fédéral est saisi de pétitions de la Fédération des mutualistes romands, de la Société suisse des juristes et de la Société de statistique, et il y donnera suite. Il est à remarquer que le vœu de la Société de statistique a été formulé en conformité d'une proposition de M. le professeur Beck, qui se meut sur le terrain de M. Calame et non sur celui de M. Hochstrasser. Le Conseil fédéral n'est point inactif, et je puis indiquer les grandes lignes de son programme de législation. Il fixera les conditions mises aux subsides accordés aux caisses de maladie, et au nombre de ces conditions figurera l'obligation de se charger durant le délai de carence des accidents légers. Quant aux autres accidents du travail, ils seront assurés par un établissement fédéral central. En revanche, le Conseil fédéral n'accordera point de subside sans contrôle.

M. *Hochstrasser* réplique.

M. *Meister* (Zurich) dit que la loi future devra consacrer l'existence des Caisses libres.

M. *Hochstrasser* dépose un postulat invitant le Conseil fédéral à présenter un projet de loi allouant des subsides à toutes les Caisses de maladie.

M. le conseiller fédéral *Deucher* combat ce postulat, que M. Hochstrasser finit par retirer, en considération des déclarations faites par M. Deucher au nom du Conseil fédéral.

La gestion du Département de l'industrie est approuvée.

MM. *Rossel*, de *Planta* et *Défayes* déposent un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier ce qu'il y aurait lieu de faire pour améliorer la condition des postillons.

M. *Hochstrasser* rapporte sur le Département de l'agriculture, dont la gestion est approuvée.

On passe au Département de justice et police.

M. *Zurcher* (Zurich) rend compte de l'état actuel des travaux préparatoires du Code pénal.

M. *Muri* (Argovie) réclame une loi sur les loteries.

M. *Schmid* (Uri) traite la question de l'unification du droit.

M. *Brenner*, conseiller fédéral, dit que la marche des travaux permet de compter sur la présentation du projet de Code civil en 1905.

Prennent encore la parole MM. *Schobinger*, *Iselin*, *Muri*, puis la gestion du département politique est approuvée.

Demain, assemblée fédérale.

Conseil des Etats. — *Présidence de M. von Arx, président.*

Berne, 11 juin.

TARIF DOUANIER. — On suspend la discussion du chapitre animaux et cuirs pour passer directement au chapitre: végétaux, semences, etc. Rapporteur M. *Battaglini*.

200. Fleurs fraîches, etc. La Commission propose l'exemption comme le Conseil national. M. *Simen* (Tessin) veut revenir au droit de 20 fr. proposé par le Conseil fédéral, M. *Müller* (Schaffhouse) appuie M. Simen.

M. *Hauser*. C'est une erreur de parler d'une proposition du Conseil fédéral. Il y a longtemps qu'il a abandonné le droit de 20 fr. C'est à sa demande que le Conseil national a voté l'exemption.

M. *Simen* fait observer que le projet imprimé du Conseil fédéral porte réellement le droit de 20 fr. Ce droit est minime. Le vote d'un droit quelconque prouvera que nous nous intéressons à la culture des fleurs dans notre pays.

M. *Battaglini* se range au droit de 20 francs.

M. *Python* se prononce pour l'exemption. Les longs hivers de notre pays font que l'on est heureux d'avoir des fleurs de pays plus chauds à une saison où notre sol n'en produit pas. Il ne faut pas réserver cette jouissance morale aux grandes bourses uniquement.

M. *Hauser* rappelle que le tarif actuel exempte déjà les fleurs.

L'exemption est votée par 25 voix contre 9.

On liquide les chapitres: *Lin, chanvre, soie artificielle* (exempte), *étoffes gazées pour la broderie* (40 fr.), *toiles, feutres, couvertures* (20 fr., adoptés sur proposition Chastonay).

Séance à 4 heures.

DERNIER COURRIER

Etats-Unis

Le professeur amérivain Heilprin, qui étudie les phénomènes volcaniques des Antilles, télégraphie de Fort-de-France à la *Philadelphia Press* que ces phénomènes font prévoir l'extension de l'activité souterraine à toute la région des Caraïbes, y compris le Nicaragua.

Il affirme à nouveau que Panama se trouve en dehors de la zone où la croûte terrestre est mince est faible, tandis que toute la contrée s'étendant du Costa-Rica au San-Salvador est parsemée de vingt-cinq volcans actuellement ou récemment en activité et dont quelques-uns se trouvent dans le bassin même du lac de Niacaragua.

Il rappelle qu'en 1886, en Nouvelle-Zélande, le grand lac de Rotomahana fut mis à sec dans des circonstances et dans des conditions analogues à celles que présente celui de Nicaragua.

A son avis, cette seule considération devrait faire abandonner le tracé du Nicaragua pour le futur canal interocéanique.

— Un incendie a détruit lundi un sanatorium pour ivrognes.

Il y a six morts et trente blessés, dont plusieurs grièvement.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 11 juin.

Une dépêche de Berlin à la *Daily Mail* dit que, sur l'initiative du Dr Leyds et avec l'assistance des associations pangermanistes, des clubs pro-boers se fondent en Allemagne, en Autriche, en Hollande et en Belgique, dans le but de provoquer de nouveaux troubles dans le Sud de l'Afrique. Ces clubs se préparent à envoyer des agents secrets dans certaines villes du Sud de l'Afrique, pour y provoquer de l'agitation contre les Anglais.

Prétoria, 11 juin.

Une proclamation publiée hier, mardi, abroge la taxe de 5 % dont l'ancien gouvernement frappait le produit net des mines. Cette taxe est remplacée par un impôt de 10 % sur le produit net obtenu par l'exploitation des concessions aurifères de la colonie. Le produit net sera considéré comme la valeur de l'or obtenu, après déduction des frais d'exploitation et des sommes destinées à l'amortissement, dans les conditions fixées par la proclamation.

Londres, 11 juin.

La Chambre des Communes a repris dans sa séance de mardi la discussion de la première clause du projet de loi financier. Sir Henry Campbell-Bannerman combat vivement le droit sur les blés.

Sir William Harcourt combat tout système de protection ou de droit préférentiel.

Sir Michael Hicks-Beach demande à la Chambre de voter le projet et la première clause est adoptée par 279 voix contre 192.

Vienne, 11 juin.

Dans la séance de clôture de mardi de la Chambre autrichienne, le député radical Klofacs s'est adressé en ces termes au président:

L'empereur d'Allemagne s'est mis évidemment cette fois à la tête de l'agitation pangermaniste par son discours de Marienbourg, dans lequel il a employé des expressions qu'on n'était habitué jusqu'ici à entendre que de la part d'orateurs mal embouchés. Lorsqu'un individu ordinaire parle « d'insolence polonaise », c'est seulement un témoignage de sa mauvaise éducation; mais lorsqu'un empereur, pour la dynastie duquel des flots de sang polonais ont été versés à Sedan, emploie de telles expressions, cela prouve que c'est ailleurs qu'il faut chercher l'insolence; il ne peut plus alors être question d'égards. Le gouvernement a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer énergiquement à cette arrogance prussienne.

Nous invitons le président de cette Chambre à attirer l'attention du président du Conseil sur cette affaire et répondons au discours de Marienbourg par des « Pfui! »

L'orateur, dont les paroles ont été accompagnées de vifs applaudissements et marques d'approbation de la part des Tchèques, a été interrompu à plusieurs reprises par le président qui lui a demandé de ne pas faire entrer dans la discussion le souverain d'un Etat si intimément lié avec l'Autriche.

Il est impossible de reproduire les interruptions et les injures proférées à l'adresse de Guillaume II.

Londres, 11 juin.

On télégraphie de Vienne à la *Daily Mail* que l'on a reçu de Constantinople la nouvelle du massacre d'une riche caravane allant de Bassorah à Schebi, sur la côte du golfe Persique. La caravane était composée d'une centaine de marchands, accompagnés de domestiques et d'esclaves et comptait plusieurs centaines de chameaux; elle était escortée par des gendarmes turcs à cheval. Les bandes arabes du désert qui ont attaqué la caravane ont taillé en pièces les gendarmes et ont massacré les hommes et les chameaux. D'après les survivants, le nombre des morts aurait été de plus de 500.

New-York, 11 juin.

Un cyclone de trois milles de longueur et de deux milles de largeur s'est abattu mardi aux environs de Lake-Park (Minnesota) et a détruit une église et neuf fermes. Une dizaine de personnes ont péri.

New-York, 11 juin.

L'*Evening Journal* publie un télégramme de la Havane racontant qu'une bande composée de misérables de la ville a entouré lundi matin le palais présidentiel, en demandant du pain. Le président Palma a fait distribuer, à ses frais, pour 1000 dollars de psin à ces malheureux.

Paris, 11 juin.

Le *Petit Parisien* reçoit de Tunis une dépêche signalant le bruit de la mort du bey.

Pour la Rédaction: J.-M. SOUSSENS.

Grand Hôtel des Bains

Téléphone. **BAINS DU LAC** Altit.: 575 m.

CHEYRES (canton de Fribourg)

Ouverture le 1er mai

Construction récente avec tout le confort moderne ; salon, fumoir, veranda. Position ravissante. Vue unique sur le Jura et le lac de *Neuchâtel, situation ayant une grande analogie* avec San-Remo (Italie).

Vastes terrasses ombragées, jets d'eau, grand parc, jeu de billard, de croquet et de quilles.

Plage de sable fin, cabines sur la grève.

Prix pour la pension, chambre et service compris, 4 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. par jour. Cuisine à la française et soignée.

H1758F 1314 **De Vevey,** *propriétaire.*

CAFÉ DU MIDI

FRIBOURG *Rue de Romont* *FRIBOURG*

SPÉCIALITÉ DE FONDUE NEUCHATELOISE

Vins fins d'Espagne. Sherry, Alicante, etc. H600F 535

Vins du pays et vins rouges français, de première qualité

Bière de Beauregard

Se recommande, **Christen,** propr.

Administration des Postes suisses

AVIS IMPORTANT

Service du dimanche

Avec le consentement de l'Autorité communale, les bureaux de poste de Fribourg seront désormais ouverts au public les dimanches, Ascension et Fête Dieu.

Bureau principal (Places) } de 8 heures du matin à midi.
Bureau succursale (Bourg) }

Le bureau de la Neuveville reste fermé.

Au bureau principal, les inscriptions de voyageurs se font aussi en dehors des heures d'ouverture des guichets.

Entrée par la cour.

Lausanne, le 11 juin 1902. H2256F 1683

La Direction des Postes du IIme arrondissement.

CAFÉ DU GOTHARD

FRIBOURG Rue du Pont-Muré **FRIBOURG**

J'ai l'honneur d'aviser l'honorable public de la ville et de la campagne que je dessers le dit H2252F 1682-951

CAFÉ-BRASSERIE DU GOTHARD

Par des consommations de premier choix et un service soigné, je m'efforcerai de mériter la confiance du public que je sollicite.

Téléphone. **Mlle E. PYTHON.**

Avis préalable

JEUDI SOIR, 12 JUIN

arrivera ici par train spécial

LA PLUS GRANDE

ménagerie

d'Europe

ET

CARAVANE de FAUVES

Elle s'installera dans sa propre tente géante, de 120 mètres de longueur, **sur les Grand'Places.**

De plus amples détails seront donnés par des annonces et affiches ultérieures.

La propriétaire :

Veuve J. EHLBECK, de Hambourg.

On achète des chevaux destinés à l'abatage. H2251F 1681

Zurich. Incandescence-Lamp Co Zurich I

LAMPES A INCANDESCENCE POUR ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

de première qualité de tous les voltages et intensités. H1300Z 1000

Domaine à vendre

Bâtiment construit tout à neuf ne laissant rien à désirer, 2 logements, grange, écurie, une belle source d'eau devant la maison, environ 5 poses de terre de première qualité, à 3 minutes de la route neuve de la Gomaz au Mouret et à 5 minutes du village de Bonnefontaine, près de la boulangerie ; de plus 2 poses de jeune bois si on le désire qui se trouvent à 5 minutes de la route de la Gomaz. On peut entrer en possession de suite.

Conditions favorables.

S'adresser à **Fridolin Gotting,** *pintier,* à **Praroman.**

Timbres en caoutchouc et métal en tous genres
BAPTISTE GOTTRAU
FRIBOURG
dateurs, numéroteurs
réparations — accessoires
Plaques en émail

Hôtel et Kurhaus Schœnberg

A louer deux chambres meublées à prix modérés, avec pension si l'on désire. 1670

De même on se recommande pour des goûters de familles.

Bains chauds et froids à toute heure

Madame Charles Pfanner.

Avis et recommandation

La soussignée avise l'honorable public qu'elle s'est établie comme H2123F 1598

BLANCHISSEUSE

127, Rue de la Sarine, 127

Près de l'anc. brasserie Berger

Par un travail propre et soigné, elle espère mériter la confiance qu'elle sollicite.

On porte à domicile.

A la même adresse, à vendre un fourneau pour menuisier.

Se recommande,

Veuve Suzanne Thalmann.

LES COLOMBETTES

près VAULRUZ (Gruyère)

ALTIT. : 1000 M.

Charmant séjour d'été, dans l'endroit le plus vert de la *Gruyère, à 20 minutes de la gare de Vaulruz.* Belles et vastes forêts à quelques pas, air pur et tonique, bonne nourriture, crème fraîche, fruits de la montagne. Cure de petit-lait. Bains divers aromatisés, etc. Soins empressés et cordiaux. — Service postal 2 fois par jour. 1654

Géd. Moret, prop.

A VENDRE

à 3/4 d'heure de la station de chemin de fer de Rosé, un domaine de 24 poses, tout attenant. Entrée en jouissance *le 22 février 1903.*

S'adres. à **Ernest Genoud,** *61, rue de Lausanne,* **Fribourg.**

TUILES. BRIQUES.

Drains. Hourdis.

des Usines de la Société anonyme des Tuileries de la Suisse romande :

Bussigny, Eclépens, Lentigny, Saint-Imier, Payerne, Prévérenges, Faoug, Büren, Yvonand, Lyss, Zollikofen, Neuchâtel, Laufon, Moutier, Yverdon, Le Mouret.

Téléphone

Paul Mayer, Fribourg

SUCCURSALE A ROMONT

CHAUX
de Leuba, à Noiraigue et de Baulmes.

CIMENTS
Portland Saint-Sulpice
Prompt Delune (Porte de France). Paudézite.

GYPSES
de travail de Villeneuve;
à semer de Pringy.

TUYAUX
en ciment de Lys; en terre cuite d'Asrau; en grès de Belgique.

PLANELLES
pour corridors, cuisines, laiteries, chambres à bains, etc.

Ardoises.
Produits réfractaires.
Lattes et liteaux.
Boisseaux. Cheminées.
Lucarnes en fonte.
Tuiles en verre.

Gros ET **Détail**

150 litres de cidre pour 3 fr. 20

Cette boisson domestique ou cidre est sans pareille

Je livre franco contre remboursement, à 3 fr. 20, cette substance de cidre pour faire 150 litres de boisson domestique saine et fortifiante, sans le sucre nécessaire. En prenant *six portions à la fois,* une portion ne coûte que *2 fr. 40.* 892 530

J.-B. RIST, H870G

Altstætten (Vallée du Rhin).

Ce n'est que la signature seule

Bergmann

sur l'étiquette qui donne garantie pour le vrai

Savon au Lait de Lis

de Bergmann & Cie, Zurich
(marque déposée: 2 mineurs)

Il ranime la peau ; détruit toutes les impuretés de celle-ci ; rend le teint doux, frais et blanc. De là sa réputation *universelle qui a pour suite* grand nombre d'imitations trompeuses et grossières.

Celui qui ne veut pas être trompé, s'assurera que les étiquettes portent la signature ci-dessus.

Le véritable Savon au Lait de Lis se vend **75 ct.** pièce, chez les pharm. Bourgknecht, Stajessi et Thurler-Kohler; J.-A. Meyer Brender, K. Lapp et coif. Zurkinden, à *Fribourg;* pharm. Jambé et Berthaud, à *Châtel-St-Denis;* pharm. Martinet, à *Oron;* pharm. Porcelet, à *Estavayer;* pharm. David, à *Bulle.* H2041Z 1162

A LOUER

pour le 1er août, à la campagne, à demi-heure de la ville, dans une villa, un pavillon indépendant de 5 pièces, en partie meublé si on le désire.

S'adresser à **M. Fuseo, à Givisiez.** H1934F 1487

A remettre

pour cause de santé, **un commerce de graines, farines et produits alimentaires,** dans une importante localité du canton de Fribourg. 1619 920

S'adresser sous H2156F à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

A louer *pour le 25 juillet, au Petit Plan,* à des personnes tranquilles, un joli appartement comprenant 4 chambres, cuisine, cave et galetas.

S'adres. à **Charles Geissmann,** *7, avenue de la Gare.*

A LOUER

le 1er et 2e étage de la maison No 21 rue de Romont. H2180F

Entrée immédiate. 1632

S'adresser à Mme **Corpataux,** 3e étage de dite maison.

ON CHERCHE

pour la direction d'un hôtel de séjour de campagne, **une personne** connaissant la cuisine et le service d'hôtel.

Engagement pour 3-4 mois.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H2212F. 1653

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le 16 juin 1902, dès 2 heures, une Obligation de 4 % de 500 fr. contre la Banque de l'Etat de Fribourg. 1679

Fribourg, le 10 juin 1902.

GRAND TIR du Stand d'AIGLE

les 27, 28 et 29 juin 1902

FUSIL, CARABINE et REVOLVER

15,000 fr. prix et primes

A VENDRE

un gros chien Danois, bon de garde, âgé d'une année, très doux avec les enfants ; 20 fr. 1685 953 *Grand'Rue 43, Fribourg.*

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra, à son bureau, le 16 juin prochain, dès 2 heures, une part idéale de succession.

Fribourg, le 10 juin 1902.

ON DEMANDE

des carrelets en sapin 8 mètres *de long, 15 centimètres carrés,* 100 pièces. 1684 952

S'adresser **Grand'Rue, 43, Fribourg.**

Un jeune homme allemand connaissant le français, qui a de *bons certificats,* **cherche une place** comme 1671

VOLONTAIRE

dans un bureau ou dans une maison de commerce.

Offres sous H2238F à *Haasenstein et Vogler, à Fribourg.*

A VENDRE

une propriété de 25 poses d'excellent terrain, avec bâtiment agricole, *située sur une route* cantonale, à 20 minutes de deux gares. On ajouterait, au besoin, 4 à 5 poses en plus. S'adresser à **Eugène Progin, à Léchelles.**

Pour trouver rapidement un emploi à Genève, en Suisse ou à l'étranger, écrire à **l'Agence David, à Genève.** H1955X 789

H. HOGG-MONS

MONSÉJOUR Téléphone *FRIBOURG*

ENTREPRISE DE BATIMENTS

Transformations de façades et locaux, asphaltages, terrassements, canalisations, conduites d'eau, etc.

CONCESSIONNAIRE

du brevet pour travaux de béton en ciment armé système Münch H4090F 879

TRAVAUX PROMPTS ET PRIX MODÉRÉS

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES, OU TOMBENT-ILS ?

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

En vente à **Fribourg,** chez MM. **P. Mivelaz, A. Mivellaz, Fœller, Mosimann,** coiffeurs, parfumeurs. 44

VITRAUX

en tous genres, pour églises et maisons particulières, aux prix les plus modérés.

ECHANTILLONS A DISPOSITION H985F 845

KIRSCH & FLECKNER

FRIBOURG Avenue du Midi **FRIBOURG**

MÉDAILLE D'OR Paris 1900, la plus haute récompense.

CYCLES COSMOS

Boulevard de Pérolles FRIBOURG Vis-à-vis de la gare

MOTO-CYCLETTES

Nouveauté de la saison

BICYCLETTES POUR TOURISTES ET DE LUXE

Paiements mensuels depuis 25 fr.

Fort escompte au comptant H1112F 891

MACHINES USAGÉES. ACCESSOIRES.

Echanges. Réparations. Location. Leçons.

VIN de VIAL

Au Quina,

Suc de viande et Phosphate de chaux

LE PLUS COMPLET & LE PLUS ÉNERGIQUE DES RECONSTITUANTS

pour combattre

ANÉMIE, CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL

Aliment indispensable dans les *croissances* difficiles, longues *convalescences* et tout état de *langueur* caractérisé par la perte de l'appétit et des forces.

VIAL Pharmacien, ex-préparateur à l'école de Médecine et de Pharmacie
14, RUE VICTOR-HUGO — LYON

Hôtel-Pension de la CROIX-BLANCHE

MORAT

Agréable séjour d'été. Pension à prix modérés. Belle situation. Bains du lac. Grande salle pour familles et sociétés. Beaux buts de promenade. Excellente cuisine. **Vins réels.** Bière du Cardinal. Jeu de quilles allemand. Ecuries. Service prompt et soigné.

Se recommande 1230 **Veuve MONNEY.**

TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

GRUBEN Hôtel-Pension Schwarzhorn

(Valais) 1880 m.

H2316L A proximité du glacier de Tourtemagne. 1596

Position tranquille. — *Confort moderne.* — Pension de 6 à 12 fr. — Point de départ pour le Schwarzhorn ; Brünegghorn ; Diablons ; Bella-Tola. **Jæger frères,** propr.

Chute des cheveux.

Pendant quelque temps mes cheveux se sont mis à tomber à tel point que je commençais à craindre de devenir chauve. Afin d'éviter une pareille perspective je me suis soumis à un traitement spécial que m'a fait suivre par correspondance la Policlinique privée de Glaris, et qui a eu les plus heureux résultats. Non seulement la chute des cheveux a complètement cessé, mais encore il s'est produit une nouvelle et forte poussée de cheveux. En remerciant l'établissement de Glaris des excellents soins qui m'ont été donnés, je lui accorde volontiers l'autorisation de publier le présent certificat. Auvernier, ct. Neuchâtel, le 27 mai 1901. Ferdinand Olivier. — Vu pour légalisation de la signature de M. Ferdinand Olivier apposée ci dessus, Auvernier, le 27 mai 1901. Le secrétaire communal : Chs Cortaillod. — Adresse : « Policlinique privée Glaris, Kirchstr. 405, Glaris. »